

Circuit de la Motte aux Sauniers



Visorando



Randonnée n°2949674

Une randonnée proposée par Jean-Louis Pinault

Au départ du parc de Charbonnières situé en forêt d'Orléans, également connu pour son château, le circuit conduit sur les bords de la Bionne, joli ruisseau aux reflets argentés, ainsi qu'aux portes du château de Plissay dans le pur style Restauration.

Durée :	3h05	Difficulté :	Facile
Distance :	10,47 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	27 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	27 m		
Point haut :	128 m	Commune :	Saint-Jean-de-Braye (45800)
Point bas :	99 m		

Description

Se garer sur l'aire de stationnement située dans le parc de Charbonnières, près du château.

Balisage Jaune relativement récent

(D/A) Depuis le parking, une escapade de quelques dizaines de mètres vers le château est incontournable. Revenir sur ses pas, dos au château, vers le parking. S'engager sur l'allée bordée de conifères. Celle-ci débouche sur une route, suivre cette dernière à gauche, jusqu'à la sortie du parc.

(1) À la sortie du parc, contourner le giratoire par la gauche en suivant les passages pour piétons. Passer d'abord la D2152 puis obliquer à gauche sur le chemin. Au carrefour bifurquer à droite sur le sentier de la Garenne, aller jusqu'à la sortie de Boigny-sur-Bionne en ignorant les départs latéraux.

Toujours tourné vers l'Est et longeant une zone urbaine à main droite, le sentier de la Garenne s'insère entre une clôture et de la végétation, puis devient herbeux. Ignorer un premier départ à droite.

(2) Laisser un premier départ à droite qui sera emprunté au retour. Le chemin herbeux devient une large allée stabilisée. Traverser une rue, passer une barrière, le chemin se couvre de bitume à l'approche du cimetière et devient la rue de la Planche.

(3) Au bout de la voie goudronnée, bifurquer à droite devant une chaîne donnant accès à un domaine privé. Le sentier franchit deux affluents de la Bionne. Orienté vers l'Est, il devient le chemin de la Planche en pénétrant dans le Bois des Glands.

(4) Passer une barrière puis l'entrée de "la Fauconnerie" à main droite. Le chemin de la Planche vient se joindre à une allée stabilisée que l'on suivra jusqu'à intersecter une rue transversale. S'y acheminer sur la gauche sur une centaine de mètres.

(5) Abandonner le bitume pour le chemin de la Balivière à droite. Celui-ci débouche sur une route transversale à prendre à droite. Le château de Plissay se situe à main gauche, visible depuis la route. Traverser la route qui mène au château et emprunter le chemin en face.

(6) Au carrefour (cote 105), obliquer à droite sur le chemin herbeux. Celui-ci vient se joindre à la Rue du Moulin Brulé. La suivre à droite.

(7) À la rencontre de la Rue de Ponchapi, transversale, emprunter la piste cyclable à gauche. Passer un carrefour puis bifurquer sur un chemin goudronné à droite. Passé un gabarit de 2m (portique), le chemin goudronné rencontre le Chemin de la Caillaudière.

Points de passages

D/A Parking du château de Charbonnières
N 47.932982° / E 1.991998° - alt. 126 m - km 0

- 1 Rond-point par la gauche**
N 47.93007° / E 1.999382° - alt. 117 m - km 1.18
- 2 tout droit sentier clôture végétation**
N 47.930651° / E 2.004632° - alt. 115 m - km 1.65
- 3 Chemin à droite puis passerelles**
N 47.930963° / E 2.013667° - alt. 103 m - km 2.33
- 4 Barrière**
N 47.931004° / E 2.026989° - alt. 113 m - km 3.35
- 5 Après 100m chemin de la Balivière à droite**
N 47.930229° / E 2.032189° - alt. 106 m - km 3.82
- 6 A droite sur chemin herbeux**
N 47.922473° / E 2.035297° - alt. 102 m - km 5.04
- 7 Piste cyclable à gauche**
N 47.921864° / E 2.022166° - alt. 114 m - km 6.05
- 8 Piste transversale à gauche**
N 47.922875° / E 2.016722° - alt. 99 m - km 6.56
- 9 A droite rue de Verdun**
N 47.921108° / E 2.011733° - alt. 101 m - km 7
- 10 Chemin qui longe la Bionne**
N 47.91899° / E 2.007629° - alt. 101 m - km 7.47
- 11 Rue du château d'eau à droite**
N 47.924243° / E 2.004775° - alt. 111 m - km 8.27

D/A Parking du château de Charbonnières
N 47.932905° / E 1.992094° - alt. 126 m - km 10.47

- (8) Prendre à gauche et revenir sur la rue de Ponchapi pour entrer dans le bourg de Pont de Boigny.
- (9) Virer à droite sur la rue de Verdun puis tout de suite à gauche sur un sentier juste avant le pont sur la Bionne. Le chemin franchit la Bionne, offrant un beau point de vue sur le pont, puis rencontre la rue des Bas Prés. Prendre à gauche jusqu'au coude de la rue.
- (10) Quitter la rue des Bas Prés au profit d'un chemin qui longe la Bionne. Puis virer à droite sur le chemin transversal pour retrouver la rue des Bas Prés. Celle-ci devient la rue du Poirier Bonneau et débouche sur un giratoire. Poursuivre sur la rue en face.
- (11) Prendre la première rue à droite, la Rue du Château d'Eau puis filer à gauche sur le sentier peu avant une barrière. Passer le château d'eau, à main droite, et garder le Sentier des Hauts en laissant les nombreuses ramifications vers la zone urbaine. Serrer à gauche peu avant de rencontrer la Rue aux Loups pour s'engager de nouveau sur un sentier. Celui-ci traverse le Mail des Chênes Rouvres puis devient le Sentier aux Loups avant de retrouver l'intersection avec le Sentier de la Garenne, emprunté à l'aller.
- (2) Bifurquer à gauche et emprunter le chemin pris à l'aller pour retrouver l'aire de stationnement du Parc de Charbonnières (A/D).

Informations pratiques

Bien respecter les horaires d'ouverture du parc de Charbonnières, de 8h à 17h du 1er novembre au 31 mars et de 7h à 20h du 1er avril au 30 octobre. En cas de fermeture de la porte prévenir le gardien au 02 38 79 23 45.

Certains chemins sont boueux en hiver et nécessitent de bonnes chaussures de marche.

A proximité

Cette balade facile a pour principal intérêt de partir du [parc de Charbonnières](#) et de permettre l'observation de la Bionne à de nombreuses reprises.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-de-la-motte-aux-sauniers/>



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.